

AGREMENT BENEVOLES NATATION SCOLAIRE SESSION d'INFORMATIONS + TEST

DOCUMENT

à destination des CPC mission EPS

JANVIER 2026



Note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique » :

« Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent :

- assister le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur. »

Invitation et présentation de l'agrément

Objectif

Informer les bénévoles du contenu de la session d'agrément et de la procédure d'agrément, en amont de la session.

Utilisation

Cette fiche doit être remise par le directeur de l'école aux bénévoles intéressés. Les enseignants sont également invités à participer à une session « d'information + test ».

 **Invitation**
pour agréments piscine

Vous souhaitez accompagner une classe à la piscine et apporter bénévolement votre aide à l'enseignement de la natation scolaire en encadrant un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant.
Pour cela, vous devez être agréé par l'Education Nationale. Pour avoir l'agrément il faut :

- **Vous présenter à une session d'information + test.** Une semaine avant vous devez avoir complété et remis au directeur de l'école votre demande officielle d'agrément à l'aide du formulaire « Annexe 2 » (Vous obtiendrez ce formulaire auprès du directeur).
- **Maîtriser un test comportant 4 épreuves** si possible enchainées : entrer dans l'eau (sauter ou plonger), se déplacer dans l'eau (nage libre sur 25 mètres), s'immobiliser quelques secondes en équilibre horizontal et/ou vertical, récupérer un objet au fond de la piscine.
- **Recevoir une information sur l'organisation** des activités aquatiques à l'école et comprendre votre rôle en tant que bénévole agréé.
- **Maîtriser aux compétences d'honorabilité** nécessaires à votre intervention (vérification du fichier « Liste des fichiers judiciaires automatisés des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes - par les services administratifs de la Direction académique de l'éducation nationale»)

Il vous faudra compter 2h00 environ sur place.

C'est le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription de **Quimper** qui passe le test et assure l'information, puis l'Inspection académique qui valide votre agrément. Le directeur d'école sera informé de la délivrance ou non de votre agrément et vous le sera informé. L'honorabilité est vérifiée chaque année, la compétence acquise lors de la session « d'information + test » est valable 5 ans.

→ **Vous indiquez au directeur la date choisie afin que cela-ci puisse vous inscrire à la session. Absent en l'absence d'inscription, votre participation ne pourra être possible.**

→ **Prévoir une tenue de piscine (serviette, maillot de bain et une carte d'identité)**

Programmation des sessions « d'information + test » de l'agrément



Attention, en cas de refus, la validation de la compétence (test 4 épreuves) ne pourra être délivrée

Le 2024 à ...H
Le 2024 à ...H
Veuillez-vous présenter 10 mn avant

Lieu
Rendez-vous dans le Hall de.....
Adresse

Equipe EPS de Charente-Maritime

Septembre 2024

Demande d'agrément du bénévole

Objectif

Permettre le contrôle de l'honorabilité et de la compétence de chaque intervenant bénévole conformément à la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017.

Utilisation

Cette fiche doit être remise au bénévole intéressé, par le directeur de l'école qui appose sa signature. Une fois complétée par le bénévole cette fiche est transmise par le directeur d'école

- Au CPC EPS de la circonscription concernée dans le cas d'une première demande du bénévole
 - Aux services administratifs de la DSDEN s'il s'agit d'un renouvellement.

Académie de Poitiers
Préfecture de l'académie de Poitiers
Bureau de l'enseignement secondaire et supérieur

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

FORMULAIRE 2a

ENREGISTREMENT D'INSCRIPTION

DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES POUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Je déclare que les bénévoles qui participent à une première session de formation et souscrit à l'assurance de formation sont de plus de 18 ans et que j'accepte de reproduire à une nouvelle session de formation.

LISTE DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES

NUMÉRO D'ÉTUDIANT	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION

MESSIEUR MADAME Veuillez cocher la case correspondante

NOM D'USAGER : **PRÉNOM :** _____
 NOM DE NAISSANCE : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 VILLE DE NAISSANCE : _____
 ADRESSE POSTALE : _____
 TÉL. : _____
 COURRIEL : _____

Je soumets un premier règlement au Comité d'encouragement sportif pour appeler mes bénévoles aux activités physiques et sportives au titre de l'année 2023/2024.

INSTITUTION Bénévoles de formation privée : _____
 CYCLISME Bénévoles de formation privée : _____
 AUTRES ACTIVITÉS (à préciser) : _____
 Je déclare que je suis en possession du diplôme délivrant l'autorisation de la section de test à mon niveau.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et des équipements disponibles, ainsi que les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.

Je déclare que les personnes habilitées de la DÉCIBETT déclarent au Police Judiciaire Automatisé des Délits de Violence Sexuelle ou Violente (PJADV) afin de assurer de mon renouvellement.

L'INTERVENANT(BE) BÉNÉVOLE

NOM ET PRÉNOM : _____ SIGNATURE : _____
 RÉTÉ à _____ LE _____/_____/_____

AVIS DU DIRECTEUR, DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE
 NOM ET PRÉNOM : _____ SIGNATURE : _____

AVIS
 RÉTÉ à _____ LE _____/_____/_____

DÉCLARATION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
COMPÉTENCE : OUI NON **SIGNATURE :** _____
HONORABILITÉ : OUI NON
ABSENCE ACCORDÉE : OUI NON
 Part à : _____ LE _____/_____/_____

Ce formulaire est à remettre au Directeur, Directrice de l'école qui le transmet au responsable en charge de la gestion de l'établissement.

DÉCIBETT - Formulaire 2a - Date de version au 01/09/2017 - Délégation des interventions extérieures à l'établissement des activités physiques et sportives au titre de la licence scolaire, dans les établissements publics et privés de l'académie de Poitiers 2023/2024.



ACADEMIE
DE FORMATION
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

FORMULAIRE 2b

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ANNUEL D'AGRÉMENT
DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
ORGANISÉES ET DIRIGÉES EN MILIEU SCOLAIRE**

NOM DE L'ÉTUDIANT	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
C° MONSEUR C° MADAME	Toutes autres lettres sont correspondantes	
NOM D'USAGE :	PRÉNOM :	
NOM DE NAISSANCE :	PRÉNOM DE NAISSANCE :	
DATE DE NAISSANCE :	PAYS DE NAISSANCE :	
VILLE DE NAISSANCE :	CODE POSTAL (ville de naissance) :	
ADRESSE POSTALE :		
TÉL. :		
COURRIEL :	<input type="checkbox"/>	

Je sollicite le renouvellement de mon agrément en tant qu'intervenant bénévole pour apporter mon concours aux activités physiques et sportives au titre de l'année 2025/2026.

NATATION **Bassins ou formations** **2**
 CYCLISME **Bassins ou formations** **2**
 AUTRES ACTIVITÉS **Bassins ou formations** **2**

Le ou la bénévole devra être en possession d'un passeport de la section de formation (bassins ou formations).
Il/Elle devra être en possession également pour la remise de la demande. Si l'accord, il devra/ra être/être pour délivrer à l'agence intermédiaire correspondante.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et des décrets réglementaires, ainsi que les modalités d'intervention établies avec l'établissement.

Je suis informé/ée que les personnes habilitées de la CEDENAT (intervenant le Fichier Judiciaire Automatisé des établissements d'enseignement) doivent être enregistrées au VétoNet (MUSI). Cela a le caractère de mon renouvellement.

L'INTERVENANT(BE) BÉNÉVOLE		SIGNATURE :
NOM ET PRÉNOM :	<input type="text"/>	
FAIT À :	LE <input type="text"/>	
AVIS DU DIRECTEUR, DE LA DIRECTRICE OU DE L'ÉTUDIANT		
NOM ET PRÉNOM :	SIGNATURE :	
AVIS :	<input type="text"/>	
FAIT À :	LE <input type="text"/>	
DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE		
COMPÉTENCE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SIGNATURE :	
HONORARISATION : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SIGNATURE :	
ACCORDÉ ACCORDÉ : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SIGNATURE :	
AVIS :	<input type="text"/>	
FAIT À :	LE <input type="text"/>	

De l'ensemble des renseignements déclarés, l'école qui le transmet directement à la CEDENAT.

DISPONIBILITÉ : Formulaire 2b sera mis à disposition du CEDENAT à destination des intervenants bénévoles à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les deux matières maternelles et d'enseignement physique et de l'EPS (épreuve

Accéder à la procédure complète sur le BLOGEPS17 : https://blogpedapoitiers.fr/epsecole17/?page_id=468

Procédure agrément bénévole APS : <https://blogpeda.ac-poitiers.fr/epsecoles17/wp-content/blogs.dir/1861/files/2024/09/Annexe%20proc%C3%A9dure%20-agrement%20benevole%20APS.pdf>

Formulaire premier demande d'agrément : https://blogpeda.ac-poitiers.fr/epsecole17/wp-content/blogs.dir/1861/files/2025/05/FORMULAIRE-2a_premiere_demande_agrement_2025-26.pdf

Formulaire renouvellement d'agrément : https://blogpeda.ac-poitiers.fr/epsecoles17/wp-content/blogs.dir/1861/files/2025/05/FORMULAIRE-2b_renouvellement_annuel_agrement_2025-26.pdf

Fiche récapitulative formulaire première demande d'agrément : https://blogpede.ac-poitiers.fr/epsecoles17/wp-content/blogs.dir/1861/files/2025/04/FICHE_recapitulative_formulaires-2a_2025-26_premiere_demande_agrement.pdf

Session de validation de la compétence des bénévoles en natation

Chaque session se compose d'une partie pratique et d'une partie informative organisées par le conseiller pédagogique en EPS : session « d'information + test ».

Ce temps est spécifique et se déroule en amont des interventions des bénévoles, dans la mesure du possible au moins deux mois avant (pour les raisons administratives de vérification de l'honorabilité).

Objectif

Préparer les bénévoles à participer à l'encadrement des activités de natation comme le précise l'annexe 1 de la Note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique » : « *Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités* ».

Organisation

Espace : une salle et l'accès à un bassin.

En ce qui concerne le temps d'information en salle :

- si possible, privilégier une organisation qui facilite la circulation de la parole et invite à l'échange. Eviter le « face à face » très scolaire. Choisir une organisation en cercle ou demi-cercle permettant à chacun de se voir.

En ce qui concerne le moment sur le bassin :

- Plusieurs espaces nécessaires : une ligne d'eau au bord du bassin pour le test et un ou deux espaces en moyenne ou grande profondeur pour des ateliers.
- Laisser un temps d'échauffement avant de passer le test. Observer les bénévoles pour déceler les difficultés éventuelles.
- Si possible privilégier une organisation en groupes avec des situations d'immersion avec remontée passive, apnée inspiratoire 10s en surface, flottaisons diverses, glissées/coulées ... et test. Faire tourner les groupes.

Cette organisation permet de mettre en évidence que dans les séances de natation scolaire, il est important de valoriser le temps de pratique et ne pas se retrouver en attente de passage d'un test hors de l'eau.

Durée

Exemple, à titre indicatif, une session de 2h00 (préconisée) permet une information, des échanges à partir de cas concrets, le passage du test et la participation à des ateliers dans l'eau.

Approximativement :

- ¼ heure pour l'accueil et la vérification des fiches de demandes d'agrément
- ½ à 1 heure pour le temps d'informations et d'échanges
- ¼ d'heure pour se changer.
- ¼ heure pour l'échauffement
- ½ heure pour les ateliers dont le test
- ¼ heure pour une étude de cas concrets ou revenir sur les difficultés/réussites pointées lors du test et faire le lien avec les objectifs de la natation à l'école.

Accueil

Les personnes demandant l'agrément sont principalement des parents qui sont diversement préparés et informés par l'enseignant et/ou le directeur de l'école. Les formateurs doivent faire preuve d'écoute et de bienveillance lors de cette animation tout en apportant des informations précises notamment sur les points de pédagogie, de réglementation.

Il est donc important d'accueillir les bénévoles en prenant en compte leur diversité d'informations :

- **Afficher le contenu de la session et l'invitation**, permet à chacun en fonction de son arrivée d'être rassurer sur ce qui va se passer.
- **Prévoir un temps pour finaliser la demande d'agrément individuelle** de chacun en fonction des éventuels manques, participe de la prise en compte individuelle.
- **Mettre à disposition des outils « L'aisance aquatique avec Camille », « Mallette Malo à l'eau »** par exemple ou quelques ouvrages de littérature jeunesse sur la natation durant l'accueil, en attendant l'installation de tous et la récupération des fiches de demandes correctement renseignées, incite les présents à se « plonger dans le bain ».
- **Prendre en compte les éventuelles difficultés des individus** lors du temps d'informations et/ou sur le bassin en différant les réponses individuelles qui ne servent pas le collectif en fin de la session.
- **Solliciter les personnes présentes et respecter leur parole.**



.....

Déroulé

Information

Remercier les bénévoles pour leur démarche et son incidence sur la mise en œuvre globale du savoir nager chez les élèves.

Présenter le contenu de la session et du test en ayant le souci de rassurer les présents. Inviter les personnes qui auraient des difficultés à vous prévenir. L'observation de l'échauffement favorise aussi une prise d'informations sur les capacités des personnes.

Informer sur l'organisation de la structure suivant le contexte (notamment suivant si la session se déroule pour des bénévoles qui vont intervenir en particulier sur cette structure).

Partir des représentations des personnes présentes grâce à des questions ouvertes pour apporter les contenus pédagogiques et règlementaires lors de la discussion (cf partie Contenu de la page 9 à la page 18). Préciser qu'il n'y a pas de réponse attendue et que toutes les prises de parole sont intéressantes puisque justes pour la personne qui s'exprime.

Veiller à ce que tous les propos soient respectés tout en enrichissant les réponses si nécessaires et dans tous les cas en précisant le non-négociable (/ à la sécurité et/ou à l'éthique et/ou au pédagogique).

Modalité d'animation

a. Questionner

Exemples

- « Pour vous, le savoir nager c'est ... ?»,
- « Quelles peuvent être les différences entre baignade et natation ? »
- « Comment vous représentez-vous l'organisation d'une séance de natation scolaire ? »,
- « Comment imaginez-vous le rôle des différents adultes présents ? »,
- « Comment s'organise la séquence, les séances ? Contextes, temps de concertation et de présentation des séances, évaluation... »

- « À votre avis, quelles peuvent être les difficultés rencontrées par des élèves ? »,
- « Le matériel de flottaison est-il indispensable et pourquoi ? »

- « Selon vous, quelle façon d'être de l'adulte est à privilégier ? »

....

b. Etudier de cas concrets

Proposer des cas concrets à partir desquels, ensemble, le groupe essaie d'apporter des pistes de réponses sachant qu'il n'y aura pas une bonne réponse mais peut-être plusieurs pistes à envisager selon les contextes.

Exemples :

- « Vous animez la situation des entrées/sorties dans l'eau avec des élèves de GS et/ou CP. Un élève pleure et refuse d'entrer dans l'eau, que pouvez-vous faire ? » (*Mise en tension contrôle du groupe/accompagnement individuel*),
- « L'enseignant a expliqué un exercice et donné des consignes pour le réaliser. Des élèves de CM dont vous avez la charge ne réussissent pas l'exercice, que pouvez-vous faire ? » (*Mise en tension répétition des consignes de l'enseignant/liberté de proposer des situations de détour*),
- « Un élève du groupe dont vous avez la charge n'écoute absolument pas vos consignes, que pouvez-vous faire ? » (*Mise en tension autorité/responsabilité*)
- « Une ou des situations vous inquiètent peut-être... »

...

c. Envisager collectivement des évolutions.

Faire évoluer une tâche d'un des ateliers de pratique sur le bassin, envisager collectivement des évolutions.

Par exemple, proposer :

- Une situation de flottaison

- en GS : référence [fiche récapitulative des exercices en aisance aquatique](#).
- en CM : référence [fiche de la séquence natation cycle 3 intitulée « Les statues »](#) avec ses évolutions.

- Une situation d'immersion avec évolution par des entrées dans l'eau différentes :

- du saut droit (*palier 2 aisance aquatique : les 10 secondes en immersion de surface sont acquises*) à la chute arrière (de l'ASNS). Lien respiration et remontée passive.

- Une situation de déplacement

- En GS : du et des différents déplacements à la goulotte avec apnée inspiratoire.
- En CP/CE : coulées ventrale et dorsale avec recherche hydrodynamisme.
- En CM : crawl ou dos crawlé (nage alternative).

- ...

Test

- Faire passer le test pratique

Conclusion

Transmettre à chaque participant la fiche de synthèse pour le bénévole accessible sur le BLOG EPS 17 : <https://blogpeda.ac-poitiers.fr/epsecoles17/?p=710>

Pour alimenter la discussion et apporter des éléments essentiels aussi bien au niveau des contenus que de la règlementation, de la sécurité, du rôle et posture du bénévole, s'appuyer sur les parties correspondantes de ce guide.

Contenu pédagogique

Le SAVOIR NAGER

Qu'est-ce que savoir nager ?

« Une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé » (cf : Note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique »).

Construction du savoir nager – parcours de formation

« Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.

C'est pourquoi l'identification, le suivi et la validation des compétences nécessaires à une évolution en sécurité dans le milieu aquatique pour tous les élèves font l'objet de toute l'attention nécessaire au long de ce parcours. L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves. » (cf : Note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique »).

En Charente-Maritime, parcours minimum :

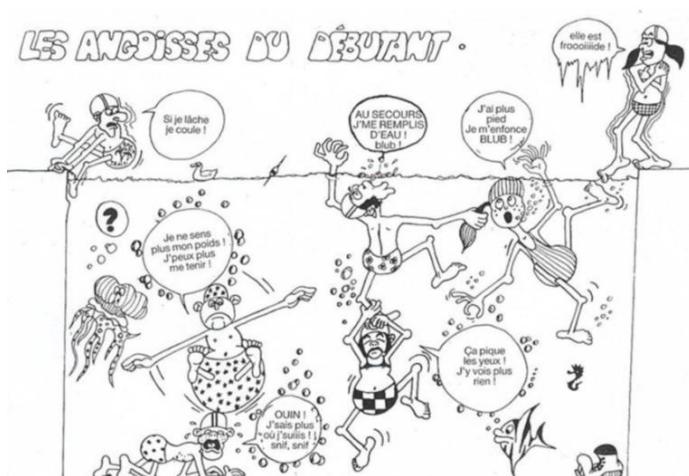
Une séquence en cycle 1, une séquence en cycle 2 et une séquence en cycle de 3 si possible de 10 à 12 séances massées (plusieurs dans une semaine) de 40mn.

Il faut donc être capable pour l'élève de :

Entrer dans l'eau et en sortir / S'immerger / S'équilibrer & Flotter / Se déplacer /Enchaîner plusieurs actions.

L'adulte doit connaître les représentations initiales des élèves et leurs angoisses liées au milieu aquatique. Il doit appréhender des leviers pour vaincre ces angoisses : faire vivre aux élèves des expériences sensorimotrices dans un environnement sécurisant, bienveillant et soucieux du bien-être de chacun.

Les évolutions porteront principalement vers une complexification de parcours aquatiques combinant différentes actions et également en cycle 3 vers l'apprentissages de nages codifiées.



Les principales angoisses		Les compétences à acquérir pour lever les angoisses
Angoisse liée à l'hostilité du milieu aquatique		Être capable d'entrer dans l'eau et de s'extraire du milieu quel que soit l'endroit où je me trouve.
Angoisse d'être absorbé (e)		Être capable de reconnaître l'espace qui m'entoure.
Angoisse du remplissage		Être capable d'effectuer une apnée bouche ouverte.
Angoisse de coulée		Être capable d'effectuer une remontée passive.

Ces principales angoisses vont progressivement être levées si la progressivité des apprentissages est respectée :

- Acclimatation au bassin, entrée et sortie de l'eau puis repérage de sa configuration par des déplacements dans le bassin permettant d'en faire le tour,
- Immersion en apnée inspiratoire de plus en plus longue (jusqu'à 10-12s),
- Flottaisons,
- Déplacement en surface sur le ventre et sur le dos,
- Exploration de la profondeur et compréhension de la remontée passive

Ainsi, la motricité du terrien, essentiellement organisée par la verticalité du corps et des appuis solides, devra laisser place à une motricité de nageur où le système de repères est organisé par l'horizontalité du corps, et des appuis fuyants. La respiration réflexe se transforme en respiration volontaire. La propulsion essentiellement basée sur les jambes devient essentiellement basée sur les bras.

Du terrien au nageur ?

	ACQUIS DU TERRIEN	ACQUISITIONS DU NAGEUR
EQUILIBRE	Equilibre vertical - Tête verticale - Regard horizontal - Appuis plantaires - Effet de la pesanteur 	Equilibre horizontal - Tête horizontale - Regard vertical - Plus d'appuis plantaires - Poussée d'Archimède 
RESPIRATION	- Respiration innée (nez) - Inspiration active - Expiration passive	- Respiration volontaire (bouche) - Inspiration brève (passive) - Expiration longue (active)
PROPULSION	- Jambes motrices - Bras équilibratrices - Appuis fixes et solides - Résistance de l'air (négligeable)	- Jambes équilibratrices - Bras moteurs - Appuis fuyants et mouvants - Résistance de l'eau (réelle)

Cycle 1 : aisance aquatique

Domaine : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques – programmes 2015 actualisés en 2021.

Ce qui est attendu d'un élève en C1 : Se déplacer avec aisance et en sécurité dans des environnements variés, naturels ou aménagés.

Quelques repères :

- Acquérir de **nouveaux repères** perceptifs. Chaque enfant doit pouvoir progresser à son rythme à l'intérieur d'un groupe hétérogène, dans un climat positif et bienveillant : il faut du temps et de nombreuses expériences sensori-motrices pour apprivoiser l'eau et adopter des conduites motrices adaptées.

L'aisance aquatique est une approche pédagogique qui consiste à construire les repères aquatiques en grand profondeur sans matériel de flottaison.

Trois paliers

PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3
<i>Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.</i>	<i>Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, et regagner le bord pour sortir seul.</i>	<i>Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et sortir seul.</i>

Cycle 2 - Champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés »

« Les attendus de fin de cycle :

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent ».

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras en combinant des actions de plus en plus complexes

4 familles d'activités - Progression	
LES ENTRÉES DANS L'EAU	DE ... DESCENDRE A L'ECHELLE ou au BORD À ... PLONGER
LES DÉPLACEMENTS	DE ... SE TENIR AU MUR ET AVANCER À ... SE DÉPLACER SANS MATÉRIEL sur le ventre, sur le dos
LES IMMERSIONS	DE... PASSER À LA DOUCHE / ACCEPTER DE SE MOUILLER LE VISAGE À... REALISER UNE APNEE INSPIRATOIRE DE 10s EN SURFACE PUIS EN PROFONDEUR
LA FLOTTAISON	DE LA REMONTER PASSIVE A.....FLOTTER VERTICALEMENT et HORIZONTALEMENT dans plusieurs positions pendant 15s

Cycle 3 - Champs d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés » et « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée »

« Les attendus de fin de cycle :

- Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
- Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
- Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.
- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager en sécurité (ASNS), conformément à l'arrêté du 28 février 2022 ».

Quelques repères :

- Nager efficacement au cycle 3, c'est progressivement construire un corps flottant (vivre et comprendre la poussée d'Archimède), un corps « projectile » (vivre et comprendre l'hydrodynamisme), un corps « propulsé » (vivre et comprendre les effets des appuis sur l'eau).

(Cf : [référence Séquence natation cycle 3 de Charente-Maritime](#)).

C'est donc pour l'élève :

- Gérer son effort et mobiliser ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible.
- Gérer son équilibre : jambes équilibratrices, alignement tête-tronc, repères spatiaux.
- Gérer et contrôler sa respiration : inspiration courte, apnée inspiratoire puis expiration brève dans l'eau + coordination gestes moteur pour éviter tout déséquilibre excessif.
- Gérer une amplitude et une fréquence motrices adaptées à chacun à partir d'appuis solides et bien orientés pour entretenir sa vitesse de nage.

Tests PASS NAUTIQUE et ASNS

Ces tests sont une réponse aux enjeux de santé publique (sécurité et ouverture sur les pratiques sociales et physiques). Ils sont articulés aux attendus des programmes du parcours de l'élève dans l'apprentissage de la natation.

L'obtention du Pass nautique et de l'ASNS valide un niveau de compétence permettant l'accès aux activités nautiques telles que canoé, kayak, voile, surf dans le cadre des accueils collectifs de mineurs et en temps scolaire (articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport).

Ils reposent sur la maîtrise d'un enchaînement d'actions aquatiques et pour l'ASNS également sur des connaissances spécifiques au milieu aquatique.

Leur réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements publics dans l'exercice de ses missions (par un PE, par un professeur EPS) ainsi que par certains éducateurs sportifs habilités à le faire passer.

Le certificat attestant de la réussite au test est signé par le professeur des écoles ou le professionnel de la natation ayant assuré la formation de l'élève et le directeur. Il est remis à l'élève ou à son représentant légal.

- Expliquer que le Pass nautique peut être passé avec ou sans gilet de sauvetage : avec pour la voile, canoë, kayak, sans pour le surf. Distance de 20m avec un saut dans l'eau, deux exercices de flottaison et un exercice d'immersion
- Expliciter l'ASNS : cela peut permettre aux présents de mesurer la complexité de ce qui est demandé (notamment au regard du test pratique qui est proposé aux bénévoles pour obtenir la compétence pour intervenir auprès des élèves) : parcours d'environ 50m sans reprise d'appui (sauf à la fin) avec une chute arrière, des immersions, de flottaisons, des déplacements (ventral et dorsal).

→ Le Pass Nautique peut-être validé dès la grande section.

→ L'ASNS est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

→ L'ASNS valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique plan d'eau calme à pente douce).

Contenu réglementaire

Introduction générale

Transport et accompagnement vie quotidienne

« Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics » circulaire du 16 juillet 2024 précise les enjeux, le cadre et la réglementation d'une sortie scolaire. En natation, il s'agit de sortie obligatoire en EPS : « *Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique. Elles peuvent comprendre la pause méridienne.* »

Les déplacements sont l'occasion de travailler avec les élèves et les adultes concernés au sein du parcours éducatif citoyen et de l'APER.

Dans l'enceinte de la piscine

Points de vigilance sécurité :

- Temps de transitions entre bassin et vestiaires / déplacements.
- Connaissance et respect du règlement intérieur de la piscine.
- Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en l'absence du professionnel de surveillance (MNS).

Principes essentiels d'hygiène et santé en lien avec le Parcours Educatif Santé et éventuellement en appui de l'outil « Malo à l'eau ».

Préconisations fréquence et durée :

« La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'une séquence d'enseignement, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, sont préconisées. Elles peuvent constituer des réponses efficaces dans des contextes particuliers, à des projets ou à des besoins, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 40 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau ». (cf : Note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique »).

Information quant à la température et au confort si question des bénévoles

Aucune référence à ce sujet n'apparaît dans les textes actuellement en vigueur. La CIRCULAIRE ABROGEE N°2004-139 DU 13-7-2004 indiquait « *La sensation de confort thermique pour les participants aux activités d'enseignement est essentielle au bon déroulement des activités d'enseignement. Elle sera systématiquement recherchée en agissant sur la température, l'humidité ambiante et la ventilation afin de prendre en compte les différentes situations et les différents publics. Pour les classes de l'école primaire, cette sensation correspond généralement à une température de l'eau de 27° C et à une température de l'air de 24 à 27° C.*

Pour les piscines découvertes, la température de l'eau est généralement inférieure de quelques degrés à celle des bassins couverts. Elle ne sera en aucun cas inférieure à 25° C afin de respecter au mieux cette sensation de confort thermique ».

Aujourd'hui ces recommandations

. Les conditions de pratique, l'organisation mise en place amènent parfois à des écarts, notamment dans les piscines extérieures qui accueillent des élèves toute l'année (écart entre la température extérieure et la température de l'eau). Il faut alors veiller à la mise à l'eau des élèves rapidement, sans

en sortir pendant la séance et avec une activité intense, des séances parfois un peu plus courtes, et ce en fonction de l'âge des élèves. Les POSS (PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS) des basins prévoient la fermeture quand la température de l'eau n'est plus adaptée. Les enseignants et MNS sont à l'écoute des ressentis des élèves et il leurs revient la responsabilité d'écourter et/ou d'annuler une séance s'ils le jugent nécessaire. »

L'encadrement pour l'enseignement de la natation

Adultes concernés

- Enseignants
- Professionnel en charge exclusivement de la surveillance.
- Professionnels participant à l'enseignement de la natation. Autorisation du directeur d'école + Agrément IA-DASEN.
- Bénévoles participant à l'enseignement de la natation. Autorisation du directeur d'école+ Agrément IA-DASEN.
- Personnes en charges de l'accompagnement de la vie collective (parents, service civique) Autorisation du directeur d'école.
- Cas particuliers des AESH et ATSEM : ne compte pas dans le taux d'encadrement.
 - o AESH sur volontariat (le principe est de ne pas mettre la personne en difficulté si elle n'est pas à l'aise dans l'eau).
 - o ATSEM : se négocie avec la collectivité territoriale de rattachement de l'ATSEM, si celle-ci ne se met pas en difficulté par rapport à l'activité. Prioriser les ATSEM comme bénévole pour la vie quotidienne si accord mairie.

Taux d'encadrement

Se référer à la note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique ».

« Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

Taux d'encadrement par groupe-classe			
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe

plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe
-------------------	--	--	--

- Espaces : délimités / 4m2 par élève / vigilance température.

Rôles et responsabilités (R&R) des différents acteurs

Se référer à la note de service du 28-2-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique et celle du 6 octobre 2027 « Écoles maternelles et élémentaires publiques -Encadrement des activités physiques et sportives ».

L'ensemble des personnes concernées doit :

- respecter les principes de l'école de la République,
- respecter les élèves par la tenue, par le langage,
- s'adresser à tous les élèves de façon équitable,
- collaborer avec les autres intervenants,
- respecter les consignes générales de l'établissement de bain,
- respecter les consignes du maître-nageur de surveillance.

Responsabilité pédagogique et juridique : rassurer les présents. Couverture civile Education Nationale si l'agrément a été donné + le directeur autorise l'intervenant (la demande d'autorisation validée) + les engagements en termes de rôles et responsabilités sont tenus.

« *Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des professeurs, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices* ».

R&R de l'enseignant - responsable pédagogique :

- assurer une surveillance active et permanente (la sécurité est l'affaire de tous).
- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, prendre en charge un groupe d'élèves si demandé par l'enseignant ...en fonction des modalités choisies ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

Different types d'organisation possibles (cf note « Intervenants extérieurs en EPS du DASEN du 28 aout 2024)

- « La classe fonctionne en un seul groupe : c'est l'organisation habituelle de la classe. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance et contrôle effectivement son déroulement.

- La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier. Dans ce cas, chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance, procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

- La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant a en charge l'un des groupes. Dans ce cas, certains groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant et l'un de ces groupes est pris en charge par le maître. L'enseignant n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède a posteriori à son évaluation ».

Les sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

R&R intervenant agréé :

En aucun cas, l'intervenant ne conduit l'activité seul en lieu et place de l'enseignant

Les intervenants peuvent donc :

- assister le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur.

Rôle de l'intervenant bénévole agréé

- assurer une surveillance active et permanente (une sécurité affaire de tous) des élèves du groupe qui lui est confié et/ou de la place qui lui est attribuée (exemple en aisance aquatique):
 - rester calme, ne pas montrer d'inquiétude.
 - adopter une attitude rassurante, bienveillante.
 - alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté :
 - lors des déplacements et temps de transition
 - respect des consignes d'hygiène (douche...) et de sécurité liées à l'activité,
 - imposer les déplacements en marchant dans l'enceinte de la piscine et sur les plages.
 - durant les apprentissages
 - se positionner en périphérie et garder tous les élèves de son groupe ou de l'espace attribué dans son champ visuel,
 - compter les élèves très régulièrement quand le fonctionnement se fait par groupes,
 - n'utiliser les aides à la flottaison que sur indication de l'enseignant,
 - reconnaître les signes de fatigue et de froid,
 - animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant pour faire progresser les élèves :
 - respecter les consignes (activités à mettre en place) de l'enseignant,
 - vérifier que tous les élèves sont en activité,
 - vérifier que le nombre de répétitions soit suffisamment important pour permettre les apprentissages.
 - utiliser des consignes claires et simples, audibles, avec un langage adapté : pas plus de trois consignes à la fois,
 - vérifier que les élèves ont bien entendu (en faisant répéter la consigne),
 - observer et écouter les élèves : vérifier que chaque élève reçoit au moins un conseil personnel,
 - encourager et valoriser les réussites,

- envisager des variables en lien avec l'enseignant,
- éviter d'être dans le groupe de son enfant.

R&R du MNS en surveillance (insister sur rôle unique de surveillance) :

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène
- POSS
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

R&R intervenant rémunéré :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de séquence d'apprentissage.

R&R des AESH / ATSEM et des services civiques :

- AESH = intervention auprès de l'élève suivi uniquement, dans ou hors de l'eau (ou des élèves suivis),
- ATSEM (si autorisation d'accompagnement de son employeur) ou service civique = uniquement sur la vie collective.

Test pratique

Objectif

S'assurer que le bénévole ne se mettra pas en danger dans l'eau et est capable d'intervenir pour récupérer un élève en difficulté.

Contenu

Le test propose quatre situations si possible enchainées sans reprise d'appui :

- entrer dans l'eau (sauter ou plonger),
- se déplacer dans l'eau (nage libre sur 25 mètres),
- s'immobiliser quelques secondes en équilibre horizontal et/ou vertical,
- récupérer un objet à au moins 1,5 m de profondeur (avec appui solide si nécessaire).

Aménagement

Il peut être proposé à la personne un deuxième essai.

Possibilité d'utiliser des lunettes.

Document support éventuel

Utilisation du document ci-dessous par le conseiller pédagogique qui le conserve à l'inspection de l'éducation nationale dont dépend l'école. **Ne faire apparaître dans le tableau que les situations qui posent problèmes (cf annexe)**

Test pratique – Intervenant bénévole pour la natation scolaire						
Session du Circonscription de	à	Conseiller pédagogique en EPS				
NOM Prénom	Entrée dans l'eau Sauter ou plonger	Déplacement 25m nage libre	Flottaison S'immobiliser quelques secondes en équilibre horizontal et/ou vertical	Immersion Rechercher un objet à 1,5m de profondeur / toucher le sol	Test validé Ou Invalidé	
Ce document récapitulatif sera conservé à l'Inspection de l'Éducation Nationale dont dépend l'école.						

Synthèse pour le bénévole

Objectif

Transmettre au bénévole une trace de la session d'informations avec les repères essentiels abordés.

Utilisation

Cette fiche doit être remise par le conseiller pédagogique à chaque bénévole en fin de session « d'informations + test » et/ou le directeur de l'école pour les bénévoles qui ont déjà validé depuis moins de 5 ans la compétence et qui sont pour l'année en cours agréés par l'IA-DASEN.

Introduction

Pour apporter votre aide à l'enseignement de la natation scolaire, en tant qu'intervenant bénévole, un minimum de connaissances sur les objectifs de cette activité scolaire, une certaine aisance dans l'eau et des repères sur votre rôle pour participer à l'encadrement sont requis.

Votre participation à la session d'aujourd'hui permet la validation de votre compétence (valable 5 ans) et l'obtention d'une partie de l'agrément de l'éducation nationale (l'autre partie concerne la vérification de votre honorabilité à vérifier chaque année).

L'agrément accordé par l'éducation nationale est la base contractuelle d'un travail en collaboration, il garantit la couverture de votre responsabilité civile.

Nous vous remercions de votre participation. En vous engageant à assister les enseignants et les maîtres-nageurs sauveteurs, vous permettez que cette activité se déroule dans les meilleures conditions.

La fiche de synthèse qui vous est remise rappelle les éléments abordés lors de cette session d'informations. L'enseignant reste disponible pour répondre à vos questions.

En résumé

L'enseignant de la classe est le responsable pédagogique

L'intervenant bénévole

- respecte les principes de l'école de la république :
 - o respecter les élèves par la tenue, par le langage ;
 - o s'adresser à tous les élèves de façon équitable ;
- assure sa propre sécurité ; et maîtrise un niveau de savoir-nager apprécié par un test
- assure une surveillance active et permanente (une sécurité affaire de tous) des élèves du groupe ou à la place qui lui est confiée ;
- anime les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant pour faire progresser les élèves ;
- collabore avec d'autres intervenants.

A la fin de la session, le flyer pour les intervenants bénévoles natation lui est remis en main propre.

Repères sur le rôle de l'intervention du bénévole

Le bénévole sera agréé après la session « d'informations + test » ET la vérification de son honabilité. Il pourra prendre alors la responsabilité d'un groupe et assurer une mise en œuvre pédagogique, après que l'enseignant aura défini : les groupes d'élèves, l'objectif de la séance, les acquisitions attendues, les contenus d'enseignement, les situations d'apprentissages, l'organisation matérielle de la séance.

Le bénévole agréé et autorisé par le directeur d'école :

Assure une surveillance active et permanente des élèves du groupe qui leur est confié
Respecter des consignes d'hygiène (douche...) et de sécurité liées à l'activité.
Faire se déplacer les élèves dans l'enceinte de la piscine et sur les plages en marchant.
Se positionner en périphérie et garder tous les élèves de son groupe dans son champ visuel.
Compter les élèves très régulièrement.
Utiliser les aides à la flottaison comme indiqué par l'enseignant.
Reconnaitre les signes de fatigue et de froid.
Rester calme, ne pas montrer d'inquiétude.
En fin de séance, en aucun cas, les élèves ne doivent quitter le bassin seul, ni pouvoir y revenir.
Animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant pour faire progresser les élèves
Respecter les consignes (activités à mettre en place) de l'enseignant
Vérifier que tous les élèves sont en activité.
Vérifier que le nombre de répétitions est suffisamment important pour permettre les apprentissages.
Utiliser des consignes claires et simples, audibles, avec un langage adapté : pas plus de trois consignes à la fois.
Vérifier que les élèves ont bien entendu les consignes (en faisant répéter les consignes).
Observer et écouter les élèves : vérifier que chaque élève reçoit au moins un conseil personnel.
Encourager et valoriser les réussites.
Adopter une attitude rassurante, bienveillante.
Alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.
Evisager des variables en lien avec l'enseignant.
Éviter d'être dans le groupe de son enfant.

Une séance = 30 à 40 mn de pratique EFFECTIVE DANS L'EAU.

Une séquence d'apprentissage = 10 à 12 séances si possible.

Le parcours MINIMUM d'un élève en natation à l'école primaire =

Une Séquence en GS, une séquence en CP et/ou CE1 et une en CM1 et/ou CM2.

Septembre 2022 – Equipe EPS 17.



Natation scolaire



Textes de référence

Responsabilité et agréments des intervenants extérieurs : circulaire n°92-196 du 03/10/1992 et circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017.

Enseignement de la natation : Note de service du 28-2-2022 du BO n°9 du 3/03/2022.

Normes d'encadrement à respecter

en plus du MNS de surveillance

L'encadrement est défini par groupe-classe constitué :

Elèves	Maternelle	Elémentaire	Maternelle ET élémentaire
-de 20	2	2	2
De 20 à 30	3	2	3
+de 30	4	3	4

L'encadrement pour l'enseignement comprend le ou les enseignants, les professionnels agréés rémunérés et les adultes bénévoles agréés par l'inspecteur d'académie.

Rôle, responsabilité des adultes impliqués

Les enseignants

Adaptent l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves, assurent l'accès aux savoir nager par un enseignement adapté et progressif, s'assurent que les intervenants respectent l'organisation générale prévue.

Les professionnels qualifiés et agréés

Assistent l'enseignant dans l'enseignement de la natation scolaire en prenant en charge un groupe d'élèves selon les modalités définies par le projet pédagogique.

L'intervenant bénévole agréé et non qualifié

Sur demande de l'enseignant

Peut assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves

Ou

Peut prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Il encadre le groupe aux ateliers indiqués par l'enseignant, ateliers dont il a été préalablement informé.

Repères pédagogiques

Pour comprendre les réponses des élèves et les angoisses qui peuvent être associées, notamment en maternelle et au cycle 2 :

Du terrien



au nageur



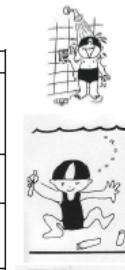
	ACQUIS DU TERRIEN	ACQUISITIONS DU NAGEUR
EQUILIBRE	Équilibre vertical - Tête verticale - Regard horizontal - Appuis plantaires - Effet de la pesanteur	Équilibre horizontal - Tête horizontale - Regard vertical - Plus d'appuis plantaires - Poussée d'Archimède
RESPIRATION	- Respiration innée (nez) - Inspiration active - Expiration passive	- Respiration volontaire (bouche) - Inspiration brève (passive) - Expiration longue (active)
PROPELLSION	- Jambes motrices - Bras équilibratrices - Appuis fixes et solides - Résistance de l'air (négligeable)	- Jambes équilibratrices - Bras moteurs - Appuis fuyants et mouvants - Résistance de l'eau (réelle)

Pour construire des parcours de plus en plus complexes du cycle 1 au cycle 3
4 familles d'activités – des niveaux de progrès

LES ENTRÉES DANS L'EAU	DE ... DESCENDRE A L'ÉCHELLE	À ... PLONGER
LES DÉPLACEMENTS	DE ... SE TENIR AU MUR ET AVANCER	À ... SE DÉPLACER SANS MATÉRIEL
LES IMMERSIONS	DE... PASSER À LA DOUCHE / ACCEPTER DE SE MOUILLER LE VISAGE	À ... ALLER CHERCHER DES OBJETS AU FOND DE L'EAU
LA FLOTTAISON	DE... FLOTTER VERTICIALEMENT	À ... FLOTTER HORIZONTALEMENT

Au cycle 3, l'apprentissage des nages codifiées doit permettre de produire également une performance mesurable, optimale à une échéance donnée.
Accéder aux vidéos ministérielles Aisance Aquatique :
<https://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/aisance-aquatique-1ere-etape>

Septembre 2022 – Equipe EPS 17.



Apprendre à nager = priorité nationale inscrite dans les programmes de l'éducation nationale.

Objectif : tous les élèves doivent obtenir l'attestation scolaire du savoir nager.

Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique » et relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

Deux tests

Le PASS Nautique: préparation possible dès la grande section.

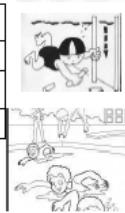
L'attestation scolaire du savoir nager en sécurité ou ASNS: obtention privilégiée en C3.

Ce test et cette attestation permettent l'accès aux activités aquatiques et nautiques dans le cadre scolaire et des accueils collectifs de mineurs.

A vérifier

En tant que collaborateur occasionnel dans le cadre de l'enseignement de la natation à l'école primaire :

- J'ai vérifié auprès de l'enseignant.e que je suis bien agréé.e par le directeur académique des services de l'éducation nationale (valable pour l'année scolaire),
- Je respecte le règlement intérieur de l'école et celui de la piscine,
- Je connais mon rôle, défini avec l'enseignant.e,
- Si j'ai un groupe en autonomie, je sais précisément ce que je dois mettre en œuvre et j'ai la fiche nominative des élèves dont je suis responsable.



Ce flyer est accessible sur le Blog EPS 17 : <https://blogpeda.ac-poitiers.fr/epsecole17/?p=710>

Annexes

- Fiche d'invitation des bénévoles aux sessions d'informations + test

- Exemple de trame d'animation proposée par Laury spor, CPC EPS 17

Invitation pour agréments piscine

Vous souhaitez accompagner une classe à la piscine et apporter bénévolement votre aide à l'enseignement de la natation scolaire en encadrant un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant.

Pour cela, vous devez être agréé par l'Education Nationale. Pour avoir l'agrément il faut :

- **Vous présenter à une session d'informations + test. Une semaine avant vous devez avoir** complété et remis au directeur de l'école votre demande officielle d'agrément à l'aide du « formulaire 2A » (Vous obtiendrez ce formulaire auprès du directeur).
- **Réussir un test comportant 4 épreuves** si possible enchainées : entrer dans l'eau (sauter ou plonger), se déplacer dans l'eau (nage libre sur 25 mètres), s'immobiliser quelques secondes en équilibre horizontal et/ou vertical, récupérer un objet au fond de la piscine.
- **Recevoir une information sur l'organisation** des activités aquatiques à l'école et comprendre votre rôle en tant que personne agréée.
- **Répondre aux exigences d'honorabilité** nécessaires à votre intervention (vérification du fichier FIJAISV -fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes - par les services administratifs de la Direction académique de l'éducation nationale)
- **Il vous faudra compter 2h00 environ sur place.**

C'est le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription de qui fait passer le test et assure l'information, puis l'inspection académique qui validera votre agrément.

Le directeur d'école sera informé de la délivrance ou non de votre agrément et vous tiendra informé. L'honorabilité est vérifiée chaque année, la compétence acquise lors de la session « d'information + test » est valable 5 ans.

- ➔ **Vous indiquerez au directeur la date choisie afin que celui-ci puisse vous inscrire à la session.**
Attention en l'absence d'inscription, votre participation ne pourra être possible.
- ➔ **Prévoir une tenue de piscine (serviette, maillot de bain, short non autorisé) et une carte d'identité**

Programmation des sessions « d'information + test » de l'agrément



Le 202. à ...H

Le 202. à ...H

Veuillez-vous présenter 10 mn avant

Lieu

Rendez-vous dans le Hall de.....

Adresse

Attention, en cas de retard, la validation de la compétence (test + information) ne pourra être délivrée

Annexe n°2 - TRAME D'ANIMATION

Cette trame d'animation est proposée par Laury Spor, cpc eps 17. Elle permet de s'assurer que l'essentiel a été abordé.

1. Accueil et introduction

- Se présenter et remercier les bénévoles de leur présence et de leur engagement.
- Rappeler que la natation scolaire est une obligation et une **priorité nationale** : apprendre à nager, c'est prévenir les noyades et donner confiance aux élèves.
- Insister : sans leur aide, les séances ne pourraient pas avoir lieu, car elles nécessitent des taux d'encadrement précis.

2. L'agrément et le cadre officiel

- Expliquer que leur présence est encadrée par un **agrément de l'Éducation nationale** :
 - Test et infos : validés pour 5 ans (après cette session).
 - Complété par une vérification annuelle de l'honorabilité.
- Cet agrément leur assure la couverture de leur **responsabilité civile**.
- Il constitue la base d'une **collaboration avec les enseignants et maîtres-nageurs**.
- Expliquer le test, rassurer

3. Les objectifs de la natation scolaire

- Qu'est-ce que le savoir nager ? pour l'élève c'est capable de :
Entrer dans l'eau / S'immerger / S'équilibrer & Flotter / Se déplacer
- Pour atteindre les objectifs En Ch. Maritime : 3 séquences, niveaux obligatoires, durée d'une séance, stage massé, différence bassin d'été et bassin fermé
- Passer du terrien au nageur : travailler à chaque niveau équilibre, la propulsion et la respiration.

Objectifs d'apprentissage

- **Cycle 1 (maternelle)** : **découverte du milieu aquatique** → apprivoiser ce nouveau milieu, accepter l'immersion, flotter, respirer. Plan de prévention des noyades, mise en place d'un dispositif national « J'apprends à Nager » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel « **Aisance aquatique** ». Il permet aux enfants de découvrir le milieu aquatique et d'y évoluer en toute sécurité.
- **Cycle 2 (CP-CE2)** : apprendre à se déplacer 15 m sans appui, s'immerger, passer de la posture verticale de terrien à la posture horizontale de nageur.
- **Cycle 3 (CM1-CM2)** : apprentissage progressif des nages codifiées, préparation à l'ASNS.
- Pass nautique (avec ou sans gilet) et ASNS

Rappeler que **l'enseignant** est le **garant** des apprentissages → il fixe les objectifs de chaque séance. Mais l'adulte **bénévole** doit **connaître** les représentations initiales des élèves et leurs **angoisses** liées au milieu aquatique. → *Interroger sur les angoisses des élèves*. Développer.

Pas seul → taux d'encadrement renforcé

4. L'encadrement et le rôle de chacun Le rôle des bénévoles

- **Taux d'encadrement (cf tableau)**
- **Qui ?** Bénévoles agréés, PE et Educatif sportif rémunéré en pédagogie (présence de MNS sécurité) / AESH intervient s'il le veut (être à l'aise, ne pas se mettre en danger), Ni service civique ni ATSEM.
- **Rôle et responsabilité** : expliquer le rôle de chacun
- Pour le Bénévole agréé :
 - S'assure de la sécurité des élèves comme tous les autres adultes (MNS et PE)
 - Encadrer un petit groupe d'élèves confiés par l'enseignant OU assiste de façon complémentaire l'enseignant notamment en Aisance aquatique.
 - Transmettre les consignes données par l'enseignant.
 - Observer, encourager, rassurer.
 - Signaler à l'enseignant les difficultés ou comportements particuliers.

5. La sécurité – priorité absolue

- **Toujours garder son groupe sous les yeux ou les élèves qui arrivent dans l'espace que vous aura attribué l'enseignant (une partie du bord de la piscine en aisance aquatique par exemple).**
- Recompter régulièrement les élèves quand vous avez en charge un groupe.
- Ne jamais quitter le bassin des yeux, même pour répondre à un élève.
- En cas de comportement dangereux → rappeler la règle, si besoin sortir l'élève du bassin.
- En cas d'urgence :
 - Rassurer l'élève, utiliser une frite ou une perche.
 - Prévenir immédiatement le maître-nageur.
 - Intervenir directement seulement si c'est nécessaire.
- Rester calme : **ne pas montrer d'inquiétude**, pour ne pas augmenter l'angoisse des élèves.

6. L'organisation des séances

- Cycle 1 et CP (et au-delà si le palier 3 de l'AA n'est pas atteint) : **Aisance aquatique** : expliquer le contenu, l'organisation et le rôle de chacun. Lever les appréhensions, prévenir « les entrées accompagnées générant parfois des pleurs ».
- Cycle 2 et 3 : possibilité de gestion d'un **atelier** : 4 familles d'activités avec des niveaux de progrès différents (cf tableau).
- **Adaptation** à demander au PE si nécessaire

Rappel : l'enseignant reste le garant du projet pédagogique. **Consignes données par le PE** doivent être données en amont et comprises.

7. Les consignes aux élèves

- Donner des consignes **courtes, claires, adaptées**.
- **Vérifier** la compréhension (demander à un élève de répéter).

- **Adapter** la tâche si un élève n'est pas prêt : proposer un objectif plus simple.
 - **Communiquer** avec l'enseignant
-

8. La posture attendue

- Respect des valeurs républicaines et du règlement intérieur de l'établissement de bain
 - Bienveillance et encouragements.
 - Valoriser chaque progrès, même petit.
 - Respecter le rythme de chaque élève.
 - Créer un climat sécurisant, positif et motivant.
 - Même en cas de désaccord avec d'autres adultes présents sur le bord du bassin (MNS, autres bénévoles ou PE) ne jamais s'énerver, rester calme et différer la discussion pour régler le problème qui ne doit pas apparaître au niveau des élèves.
-

9. Conclusion

- Réaffirmer que **leur rôle est essentiel** pour la réussite des séances.
- Souligner que **l'enseignant reste le garant du projet pédagogique**.
- Rappeler que l'objectif final est simple : que chaque élève apprenne à nager en sécurité, avec plaisir et confiance.
- Rappeler qu'ils doivent savoir ce qu'ils vont avoir à faire avant leur entrée sur le bassin. Ils se doivent de le demander au PE s'ils n'ont pas d'information.
- Dans tous les cas où la **responsabilité** d'un intervenant agréé se trouve engagée à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis :
 - soit par les élèves qui lui sont confiés à raison de son intervention ;
 - soit au détriment de ses élèves dans les mêmes conditions ;
 - la responsabilité de l'Etat est substituée à celle dudit intervenant qui ne peut jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants.
- Proposer un temps de questions-réponses